

Situation hydrologique synthétique du 29 juillet 2022

à l'échelle du bassin versant Ellé – Isole – Laïta

Les débits des cours d'eau du territoire sont **très faibles pour la saison et en baisse constante**. Ils sont déjà inférieurs aux débits journaliers minimaux enregistrés l'année dernière, début septembre. Ces débits sont compris entre les valeurs statistiques dites de « quinquennale sèche » ou de « décennale sèche », c'est-à-dire le VCN3 (débit journalier minimal sur trois jours consécutifs) mensuel (des mois de juillet) de fréquence quinquennale ou décennale (1 « chance » sur 5 ou sur 10 de se produire chaque année).

Les débits de l'Isole et de l'Ellé à Arzano côtoient le 10^{ème} du module (débit moyen inter-annuel), débits de référence pour la préservation des milieux aquatiques. Les débits de l'Ellé au Faouët sont inférieurs au 20^{ème} du module.

Aucune pluie n'est attendue pour les 10 jours à venir.

Le bassin versant est placé en alerte renforcée sécheresse. Tout comme l'ensemble du Finistère (arrêté préfectoral du 16/07) et l'ensemble du Morbihan (arrêté préfectoral du 28/07). Les principales restrictions en cours sont les suivantes :

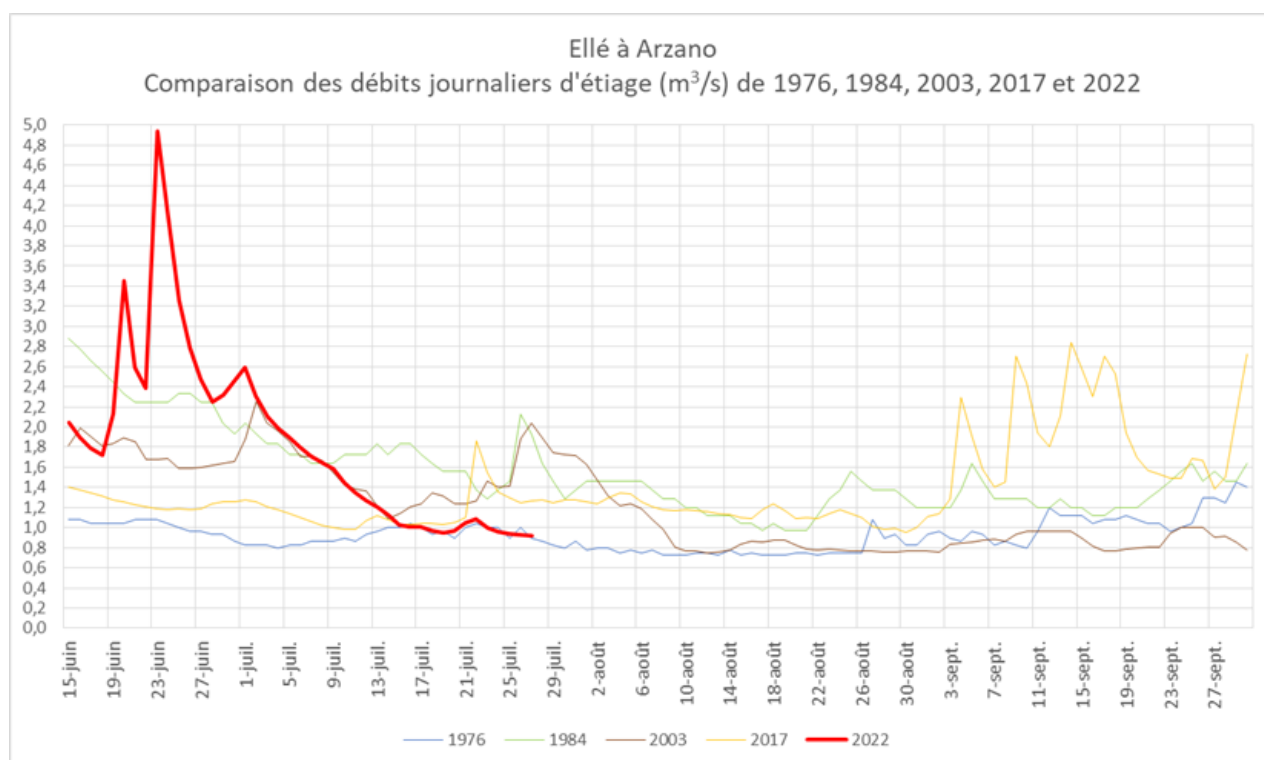
- Interdiction de remplissage des piscines ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses ;
- Interdiction d'arrosage des jardins et massifs floraux (*autorisé uniquement pour les plantations en pleine terre de moins de 1 an et de 20h à 8h sur la partie finistérienne*) ;
- Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h ;
- Interdiction d'arrosage des terrains de sport (*autorisé uniquement de 20h à 8h sur la partie morbihannaise*) ;
- Interdiction ou restrictions concernant l'irrigation agricole, selon les types de cultures ;
- Réduction de la consommation des industriels de 25% ;
- ...

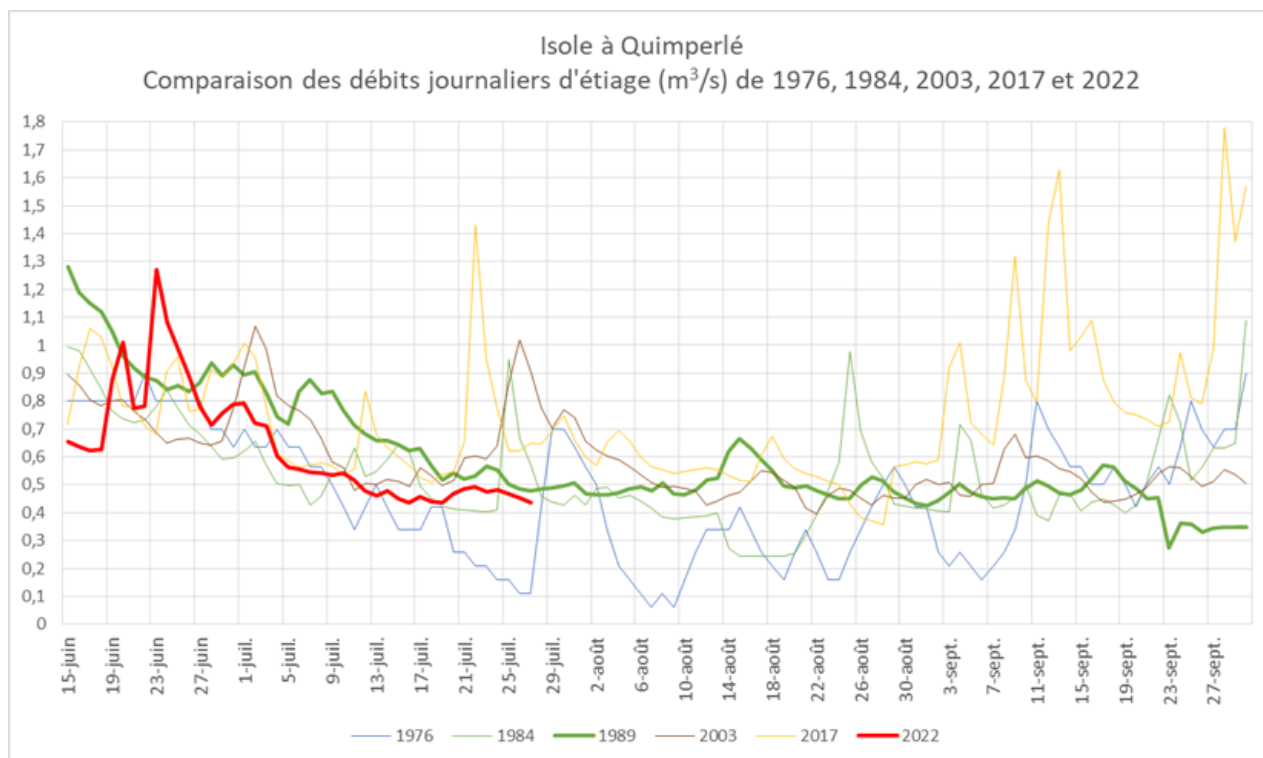
Une dérogation a été octroyée à Eau du Morbihan, suite au Comité de Gestion de la Ressource en Eau (CGRE) du 18/07, pour prélever dans l'Ellé à Barregant jusqu'au 30^{ème} du module. Cette dérogation de pompage jusqu'au 30^{ème} du module devrait être prolongée jusqu'au 16/08, suite à la tenue du CGRE du 28/07. Pour rappel, Eau du Morbihan a arrêté le prélèvement dans l'Ellé au niveau de la prise d'eau de Pont Saint-Yves depuis la mi-juillet, l'usine de production de Toulreincq est désormais alimentée par les carrières de Gourin.

La Régie des Eaux de Quimperlé-Communauté a également demandé une dérogation pour continuer à prélever jusqu'au 20^{ème} du module dans l'Isole et l'Ellé à Quimperlé. Les pompages effectués par la Régie des Eaux sont aujourd'hui répartis de la façon suivante : 2/3 dans l'Ellé et 1/3 dans l'Isole, afin de gérer au mieux la ressource.

Les graphiques ci-dessous comparent les débits journaliers actuellement observés sur l'Ellé à Arzano et l'Isle à Quimperlé avec les années sèches les plus récentes (1976, 1984, 2003, 2017).

La courbe des débits journaliers de l'Ellé à Arzano (1^{er} graphique) de ce mois de juillet 2022 épouse parfaitement celle de juillet 1976. L'Isle résiste un peu mieux (2^{ème} graphique en page suivante), les débits restent supérieurs à 1976 et côtoient plutôt ceux de 1984 ou 1989. Sur ces deux cours d'eau, les débits sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 2017 et 2003 à la même période.





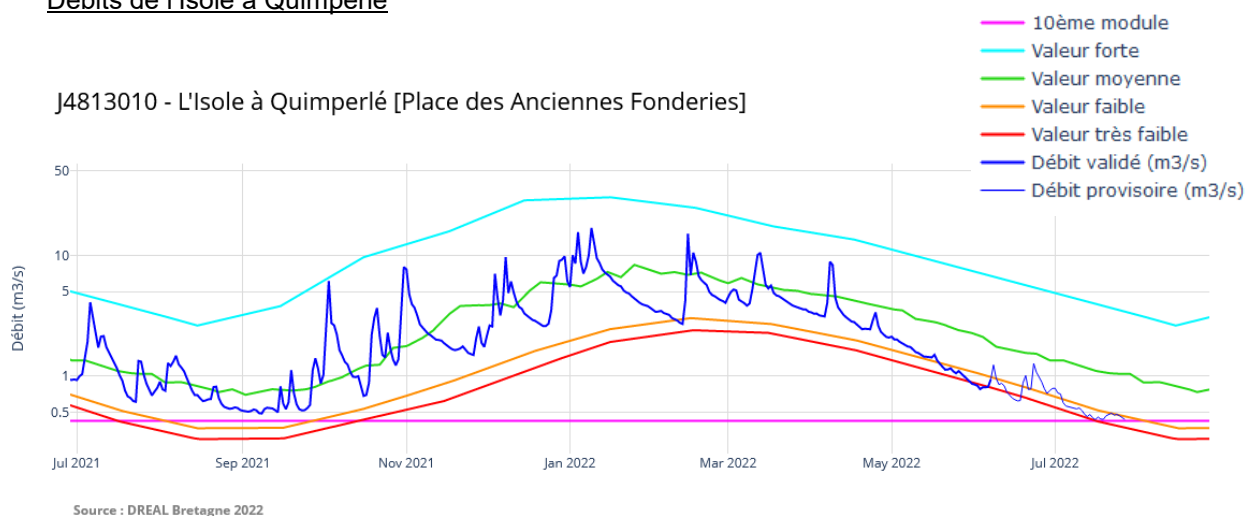
Les estimations des débits journaliers de l'Isole et de l'Ellé au 28/07 sont présentées dans le tableau en page suivante et comparées aux débits de référence. Suivent également les graphiques de suivi de ces débits permettant de visualiser l'écart à la normale et le 10^{ème} du module.

Débites caractéristiques de l'Isole et de l'Ellé et débits estimés au 28/07/2022

	Station de mesure	Débits caractéristiques	ACS 29 et 56			Débites estimés
			Alerte	Alerte renforcée	Crise	28/07/2022
EIL	Isole à Scaër	M/10 : 0,24 m³/s 8% module (Q Crise sévère, Barran 2013) : 0,19 m ³ /s M/20 : 0,12 m ³ /s				0,25 m³/s
	Isole à Quimperlé	Q Vigi 1 SAGE : 0,63 m ³ /s M/10 = 0,42 Q Vigi 2 SAGE : 0,42 m³/s 8% module : 0,34 m ³ /s M/20 : 0,21 m ³ /s	0,34 m ³ /s	0,30 m ³ /s	0,25 m ³ /s	0,44 m³/s
	Ellé à Arzano	Q Vigi 1 SAGE : 1,4 m ³ /s DOE = 1,0 m³/s QMNA5 = 1,0 m³/s M/10 = 0,96 m³/s Q Vigi 2 SAGE : 0,93 m ³ /s 8% module : 0,77 m ³ /s DSA = 0,7 m ³ /s VCN5 1/5 = 0,687 m ³ /s DCR = 0,5 m ³ /s M/20 : 0,47 m ³ /s	1 m ³ /s	0,784 m ³ /s	0,63 m ³ /s	0,91 m³/s
	Ellé au Faouet	M/10 = 0,277 m³/s DMB=0,222 m³/s 8% module : 0,22 m ³ /s Q Vigi 1 SAGE : 0,21 m ³ /s QMNA5 = 0,170 m ³ /s M/20 : 0,14 m³/s Q Vigi 2 SAGE : 0,14 m ³ /s VCN5 1/5 = 0,102 m ³ /s	0,222 m ³ /s	0,15 m ³ /s	0,102 m ³ /s	0,10 m³/s
	Inam au Faouet	M/10 = 0,234 m³/s QMNA5 = 0,220 m ³ /s 8% module : 0,18 m ³ /s VCN5 1/5 = 0,172 m ³ /s M/20 = 0,117 m ³ /s	0,22 m ³ /s	0,19 m ³ /s	0,172 m ³ /s	Station HS

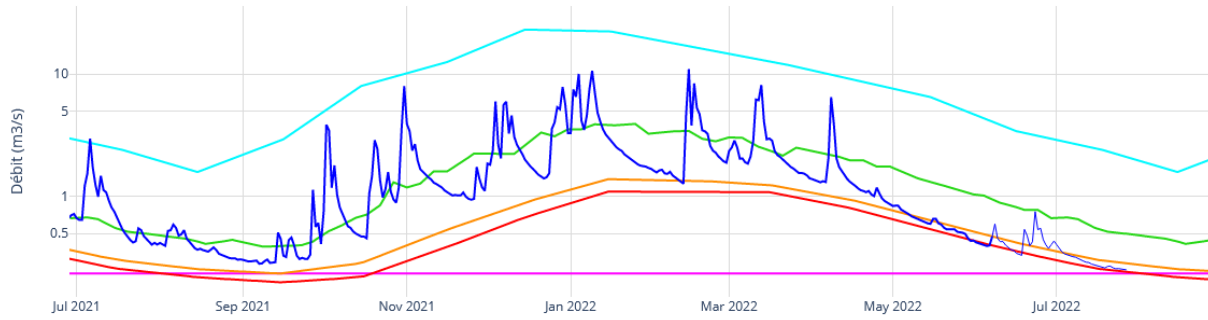
Débites de l'Isole à Quimperlé

J4813010 - L'Isole à Quimperlé [Place des Anciennes Fonderies]



Débits de l'Isole à Scaër

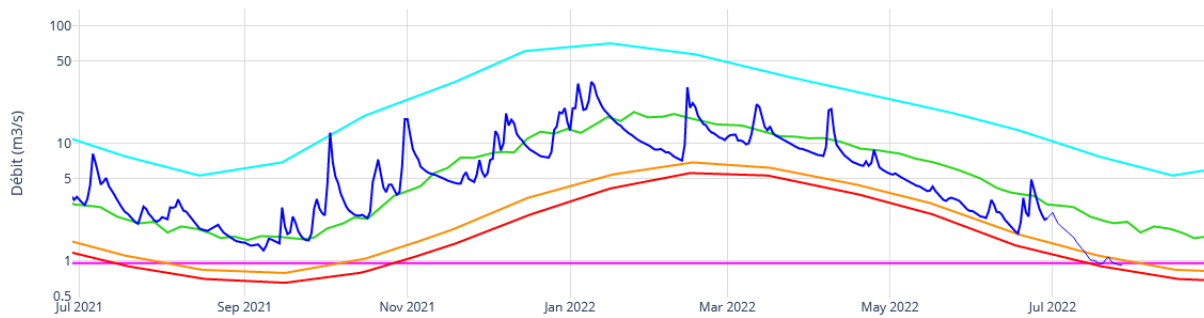
J4803010 - L'Isole à Scaër [Stang Boudilin]



Source : DREAL Bretagne 2022

Débits de l'Ellé à Arzano

J4742010 - L'Ellé à Arzano [Ty Nadan]



Source : DREAL Bretagne 2022

Débits de l'Ellé à Le Faouët

J4712010 - L'Ellé au Faouët [Grand Pont]

